



Île de la Colombière

Rapport d'activités 2013



Septembre 2013

Rédacteur : Julien Ferré



Coordination et relecture : Morgane Constantin, Yann Jacob

Bretagne Vivante
sepnb

186 rue Anatole France
BP 63121
99231 Brest cedex 3
tél. 02 98 49 07 18
fax 02 98 49 95 80

www.bretagne-vivante.org



I. Sommaire

II.	Résumé de la saison 2013	1
III.	Introduction	2
1.	Contexte.....	2
2.	Historique de la gestion de la réserve	3
IV.	Objectifs de gestion	4
3.	Objectifs à long terme.....	4
4.	Objectifs du plan de gestion	5
V.	Opérations réalisées en 2013	6
5.	Opérations relatives à la conservation des habitats et des espèces	6
1)	Gardiennage de la colonie de sternes (PO 1).....	6
2)	Suivi de la colonie de sternes (SE 1).....	7
3)	Gestion de la végétation pour les sternes (TE 1)	11
4)	Installation de nichoirs pour les sternes de Dougall (TE 2).....	12
5)	Contrôle des populations de Goélands argentés (TE 4).....	12
6)	Piégeage préventif des rats (TE 5)	12
7)	Contrôle de la prédation du Vison d'Amérique (TE 6).....	13
8)	Contrôle de la prédation du Renard roux (TE 7).....	13
9)	Contrôle de l'impact du Ragondin (TE 8)	15
10)	Suivi de l'impact du Faucon pèlerin (SE 1)	15
11)	Entretien et développement de la signalétique (TE 9).....	16
6.	Opérations relatives à la conservation des habitats et des espèces	17
12)	Gestion des habitats de l'île de la Colombière (TE 10)	17
13)	Suivi ornithologique (SE 4)	18
7.	Opérations relatives à l'amélioration des connaissances scientifiques.....	19
14)	Participation à l'observatoire des sternes en Bretagne dans le cadre de l'OROM (SE 6).....	19
15)	Poursuivre les inventaires floristiques et faunistiques (INV 1 et 2).....	19
8.	Objectif relatif à la sensibilisation et au rayonnement de la réserve	21
16)	Sensibilisation et éducation à l'environnement (PL 1).....	21
17)	Diffusion auprès des médias locaux (PL 3).....	22
VI.	Bilan de la saison 2013.....	23
VII.	Annexes.....	24

II. Résumé de la saison 2013

Les sternes ont pris possession de l'île de la Colombière à partir de la mi-mai. La saison 2013 restera une bonne année pour leur nidification puisque la colonie a compté 445 nids de Sternes caugek, 80 nids de Sternes pierregarin et 15 nids de la très rare et menacée Sternes de Dougall. L'archipel des Ebihens a accueilli les individus qui ont déserté la baie de Morlaix en raison de l'installation d'un couple de Faucon pèlerin (prédateur naturel des sternes) sur l'île du château du Taureaux, d'où le nombre important de couples nicheurs cette année sur le site de la Colombière.

Le maximum d'activité sur la colonie a été observé durant la première quinzaine du mois de juin. En effet, un printemps exceptionnellement pluvieux pour cette année 2013 a engendré un « retard » des oiseaux pour la nidification. Un recensement des oiseaux nicheurs a été réalisé le 18 juin, suivi le 25 juin par une opération de baguage des poussins de sterne de Dougall qui a permis de marquer 12 individus âgés de quelques jours à une semaine.

La saison de nidification 2013 s'est déroulée sans réelle perturbation pour la bonne installation et reproduction des oiseaux, en effet ont dénombrera seulement que quelques attaques de Faucon pèlerin sur le site du mois de mai à la fin du mois d'août. La relative tranquillité du site et l'abondance en nourriture ont permis la bonne pérennisation des oiseaux sur l'île, ainsi qu'un élevage des jeunes dans des conditions optimales.

De nombreuses infractions à l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) ont été relevées au cours de la période de reproduction des sternes, certaines ont généré des vols massifs de courtes durées. L'impact de ces perturbations sur la nidification (pontes abandonnées, œufs roulés ou cassés, stress) est impossible à évaluer, mais n'a cependant pas mis en danger le bon déroulement de la période de reproduction des oiseaux.

Le gardiennage en bateau et la sensibilisation des usagers de la mer est donc toujours autant indispensable. Le gardiennage de nuit a quant à lui été efficace puisque aucun renard n'a pu accéder à la colonie. La présence des gardiens à chaque grande marée a permis de confirmer la présence régulière de renard roux dans l'archipel à marée basse. Par ailleurs la présence des gardiens sur le cordon de galet pendant les grandes marées a permis de sensibiliser un nombre conséquent d'usagers de la mer (touristes, plaisanciers, pêcheurs à pieds,...) sur la nécessité de protéger la colonie de sternes.

III. Introduction

1. Contexte

Les sternes sont des oiseaux marins aussi appelées « hirondelles de mer » en rapport avec leur queue échancrée comme les hirondelles. Elles sont migratrices et les individus qui nichent sur les côtes bretonnes au printemps-été, repartent après leur saison de reproduction hiverner sur la côte ouest de l'Afrique. Quatre espèces de sternes se reproduisent régulièrement en Bretagne : la sterne caugek, la pierregarin, la naine et la très rare sterne de Dougall. Pour nicher, elles s'installent directement sur le sol sans confectionner de réel nid. Elles se regroupent alors en colonie, principalement sur des îlots côtiers sans prédateur (ex : rats, renards, visons, etc.) et sans présence de l'Homme, comme c'est le cas pour l'île de la Colombière. En effet, ces oiseaux sont très sensibles au dérangement et à la prédation et la moindre perturbation pendant la reproduction peut se conclure par un abandon de la colonie.

Parmi les quatre espèces bretonnes, la sterne de Dougall (*Sterna dougallii*) est certainement la plus emblématique (cf :Fig 1). C'est l'un des oiseaux marins les plus rares d'Europe. 2 325 couples nicheurs ont été dénombrés en 2010. Mais depuis les années 1970, les effectifs européens ont chuté de plus de 50 %. Elle figure donc à l'annexe I de la directive européenne « Oiseaux », et fait l'objet d'un plan d'action international (dont la dernière version date de 2002). En France, 100 % des effectifs se reproduisent en Bretagne et la part de la population française dans l'effectif européen se situe entre 2 et 5 %. Depuis peu, les effectifs européens ont tendance à augmenter légèrement, sauf en France. La sterne de Dougall est considérée comme une espèce "en danger". Pour mieux protéger cette espèce, l'association Bretagne Vivante a, entre 2005 et 2010, lancé le programme LIFE Nature « Conservation de la sterne de Dougall en Bretagne ». Ce programme européen a permis de financer de nombreuses actions pour maintenir et développer les colonies de ces sternes en Bretagne. Cinq sites bretons connus pour accueillir ou avoir accueilli des sternes de Dougall ont bénéficié de ce programme : la Colombière (22), l'île aux Dames (29), Trevoc'h (29), l'île aux Moutons (29) et le Petit Veizit (56). Depuis le 31 octobre 2010, ce programme est terminé mais les actions engagées sur les principaux sites perdurent.



Figure 1 Sternes de Dougall (J-P. Rivière)

L'île de la Colombière a ainsi pu bénéficier de ce programme. Ce petit îlot de la baie de Lancieux mesure 80 m de long sur 12 m de large et a une orientation Nord/Sud (Fig. 2). Il était autrefois utilisé pour l'extraction du granit. Les carriers avaient mis en place un cordon de galets artificiel pour faciliter leurs allers et venus entre l'île et l'estran de la pointe du Chevet. Aujourd'hui, l'activité d'extraction est arrêtée mais le cordon de galets subsiste. C'est en 1967 que des naturalistes de la SEPNE découvrent l'intérêt ornithologique de l'île lié à la présence de sternes nicheuses. En 1975, la reproduction de la sterne de Dougall est notée pour la première fois sur le site. Jusqu'à 25 couples seront dénombrés en 2006.

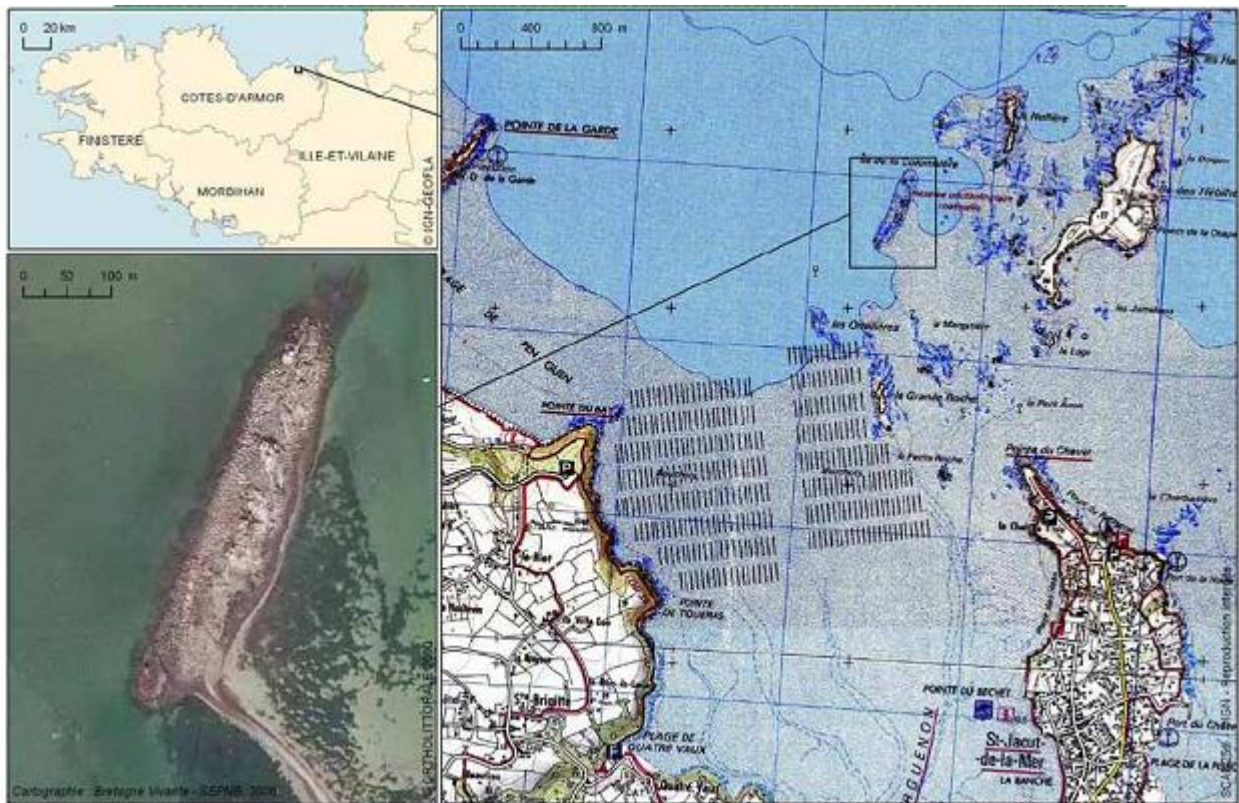


Figure 2 Localisation de la réserve de la Colombière

2. Historique de la gestion de la réserve

Le suivi de l'île de la Colombière est d'abord effectué par le conservateur bénévole de la réserve ainsi que des bénévoles de la SEPNEB. Les actions de gestion concernent le gardiennage de l'île, mais de façon très irrégulière. Dans les années 1970, les populations de goélands se développent sur la Colombière et les îlots voisins. Dès 1979, il est décidé d'intervenir sur les goélands argentés pour limiter la compétition spatiale et la prédation sur les sternes. Cette action d'éradication va se poursuivre jusqu'à nos jours, avec succès, afin de garantir la tranquillité des sternes. Dans les années 1980, la fauche de la végétation pour les sternes va débiter et des opérations de dératisation améliorent le succès reproducteur des oiseaux. L'accessibilité de l'île pendant les grandes marées et l'augmentation de la pression touristique deviennent problématiques. C'est alors qu'en 1985, le préfet des Côtes d'Armor établit, sur proposition de la SEPNEB, un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (l'APPB n° 42/85 du 1^{er} août 1985) (cf :Annexe 1). Ce statut, toujours en vigueur aujourd'hui, établit une interdiction de débarquer sur la partie terrestre de l'île du 15 avril au 31 août de chaque année. Il instaure également un périmètre interdit d'accès de 100 m autour de la Colombière. C'est la même année qu'est signée une convention entre Bretagne Vivante et le Conseil général des Côtes d'Armor (propriétaire de l'île depuis 1984) pour la gestion du site.

Le Gardiennage s'intensifie les années suivantes. En 1988, 151 personnes sont informées pendant les 9 jours de grande marée grâce à la conservatrice bénévole (Florence Gully) et au gardien bénévole (Auguste David). En 1991, le gardiennage en mer est mis en place sur la réserve, il deviendra bientôt quotidien du 1er mai au 31 août. Depuis 2002 un balisage maritime délimite le périmètre interdit pour faciliter le gardiennage.

Entre 1998 et 2003, la réserve a bénéficié d'un programme LIFE « Archipel et îlots marins de Bretagne » qui a permis de maintenir les moyens d'action et de développer la signalétique. Entre 2005 et 2010, le programme LIFE « Conservation de la sterne de Dougall en Bretagne » a apporté de nouveaux moyens au gestionnaire afin de favoriser le maintien des sternes sur la réserve. Un plan de gestion couvrant la période 2009-2013 a été rédigé et les actions de gestion se sont diversifiées avec la réalisation d'inventaires floristiques et faunistiques et part la mise en place d'une évaluation de la gestion de la végétation pour les sternes. Un volet important de sensibilisation des usagers et des élus locaux a également été mis en place.

Jean-Paul Rivière est conservateur de la Colombière depuis 1992. En 2008, Philippe Autors devient co-conservateur de la réserve.

IV. Objectifs de gestion

3. Objectifs à long terme

Le principal intérêt de la réserve est la présence d'une colonie plurispécifique de sternes. Depuis le début des années 1970, le nombre de sites favorables à la reproduction des sternes en Bretagne a considérablement diminué, ce qui donne une grande importance à l'île de la Colombière (surtout pour la sterne caugek et la sterne de Dougall). Cependant, le statut des colonies de sternes est toujours très précaire en Bretagne et de nombreuses actions de gestion s'avèrent indispensables pour leur maintien. Un grand nombre d'actions initiées par le programme LIFE « Conservation de la sterne de Dougall en Bretagne », doivent donc être pérennisées. Cependant, il ne faut pas non plus délaisser les habitats et les espèces végétales et animales présentes sur la réserve comme cela a pu être le cas dans le passé. Ils sont désormais pris en compte dans chaque action de gestion, afin de maintenir la biodiversité de l'île. Des suivis écologiques sont également nécessaires pour améliorer les connaissances scientifiques permettant de mieux appréhender la gestion des écosystèmes, améliorer leur connaissance et l'écologie des espèces.

En ce qui concerne la réputation de la réserve, les objectifs du gestionnaire ayant longtemps été la « discrétion », elle souffre d'un déficit de communication qui lui donne une mauvaise image auprès d'une partie de la population locale. Les objectifs de gestion et les opérations menées sont généralement mal compris. L'ouverture entreprise avec le programme LIFE « Conservation de la sterne de Dougall en Bretagne » doit se poursuivre en développant la communication extérieure et en utilisant les outils pédagogiques à disposition. Par ailleurs, la coopération avec les partenaires institutionnels a été très constructive sur le site et doit être entretenue. Il faut poursuivre les partenariats engagés avec les institutions locales et développer les actions de sensibilisation auprès des usagers locaux et du grand public.

4. Objectifs du plan de gestion

Le plan de gestion de la réserve est décliné en objectifs opérationnels, qui sont décrits à leur tour par une série d'opérations. Ces opérations constituent le noyau du plan de gestion sur cinq années (de 2009 à 2013). Elles sont classées par catégorie de champ d'application selon la méthodologie de l'ATEN :

- **Police de la nature et gardiennage de la réserve (PO)** : il s'agit des tournées de gardiennage pour informer et avertir le public, des relevés d'infractions, de la rédaction et du suivi des procès verbaux liés au respect de l'arrêté préfectoral de protection de biotope.

- **Suivi écologique (SE)** : le terme de suivi écologique regroupe i) les études visant à répondre à des questions précises pour l'amélioration des connaissances scientifiques, ii) la surveillance de l'état de conservation du patrimoine, iii) les suivis pour contrôler l'efficacité des opérations.

- **Inventaires (INV)** : inventaires complémentaires d'habitats et d'espèces, ou actualisation des anciens.

- **Travaux uniques (TU)** : les travaux uniques concernent les gros travaux de restauration (débroussaillage, élagage) ou l'acquisition de matériel de chantier.

- **Travaux d'entretien (TE)** : ils correspondent aux tâches répétitives d'entretien de milieu, de contrôle de population, de veille technique, de maintenance de mobiliers extérieurs, d'outils, de sentiers.

- **Pédagogie, information (PI)** : ce sont les moyens adéquats pour réaliser les objectifs de mise en valeur pédagogique et d'information du public : accueil, animation, conception d'outils et de documents, relations publiques, concertation, action médiatique, création d'équipement d'accueil (signalétique informative, bâtiments), éditions...

- **Gestion administrative (AD)** : les opérations administratives sont des réunions, des négociations, des dossiers à constituer pour atteindre un objectif, lever une contrainte. Toutes les tâches générales de gestion courante sont à intégrer dans cette catégorie.

Certaines actions, bien qu'inscrites au plan de gestion n'ont pas été réalisées en 2013 faute de moyens, ou jugées non prioritaires.

V. Opérations réalisées en 2013

5. Opérations relatives à la conservation des habitats et des espèces

Maintenir et renforcer la colonie plurispécifique de sternes

1) Gardiennage de la colonie de sternes (PO 1)

Malgré l'important travail d'information et de sensibilisation réalisé ces dernières années par Bretagne Vivante, de nombreux plaisanciers, promeneurs et pêcheurs à pieds ont enfreint encore cette année l'APPB. Il apparaît donc indispensable de continuer à être présent quotidiennement sur le site pour garantir la tranquillité nécessaire à la reproduction des oiseaux et ainsi garantir la pérennité de la colonie sur le site. Le gardiennage consiste à surveiller l'île et ses alentours pour prévenir toute infraction. Il permet aussi de sensibiliser le public à la conservation des oiseaux nicheurs et plus largement à la protection de la biodiversité présente in situ. C'est également l'occasion de faire connaître l'association et ses actions. Deux gardiens sont présents quotidiennement sur le bateau de la réserve et/ou à pied sur le cordon de galet pendant les basses mers de vives-eaux. Depuis 2010, l'efficacité du gardiennage a été améliorée par l'opportunité d'une place sur ponton dans le port à flot de Saint-Cast, permettant le gardiennage quel que soit le niveau de la marée.

Trois gardiens se sont succédés pour assurer la surveillance du site en 2013 : Julien FERRE (Avril-Septembre), Marc PLOTARD (Avril-Juin) et Morgane CONSTANTIN (Juin-Septembre). Les conservateurs bénévoles de la réserve, Jean-Paul RIVIERE et Phillipe AUTORS, ont également participé ponctuellement à cette surveillance. L'ensemble de l'équipe a ainsi effectué 50 journées de gardiennages en bateau ainsi que 68 à pieds à marée basse quand le temps ne permettait pas de prendre la mer ou en fonctionnant par binôme, l'un en mer et l'autre sur terre. Comme le montre le tableau n°1 ci-dessous ; le gardiennage de l'île de la Colombière en 2013 a permis de relever 78 infractions à l'APPB. Cependant, chaque infraction n'a pas forcément donné suite à une intervention de la part des gardiens (ex : bateaux trop rapides). Par ailleurs, les infractions faites par les promeneurs et les pêcheurs à pieds sont principalement dues à la méconnaissance du statut de protection, les interpellations ont eu lieu majoritairement pendant les grandes marées, la personne ayant pénétré dans le périmètre de l'APPB que de quelques mètres avant une intervention des gardiens. De plus, il a été retrouvé à 2 reprises des casiers de plaisanciers à l'intérieur du périmètre des bouées. Ceux-ci ont été déplacés à l'extérieur du périmètre par les gardiens.

Tableau 1: Récapitulatif des infractions à l'APPB pour la saison 2013

Fréquentation entre le 15 Avril et le 31 Août (Périmètre bouées)	Interventions des gardiens	Non intervention
Bateaux (nbr d'embarcations)	17	4
Kayak (nbr d'embarcations)	1	0
Promeneurs et pêcheurs à pied	50	10
Plongeurs	2	0
Avions	0	3

En fonction de la nature de l'activité exercée, la localisation et la date de l'infraction, l'état de stress des oiseaux ; les infractions n'ont pas systématiquement provoqué l'envol de la colonie. De manière générale les envols provoqués par les activités humaines pratiquées en bordure et/ou dans le périmètre de l'APPB n'ont été que de courtes durées (environ 30 secondes). Même si les œufs n'ont pas eu le temps de se refroidir ou n'ont pas été prédatés (goélands), les envols peuvent provoquer la destruction de nombreux œufs (œufs cassés ou roulés, collée à la plaque incubatrice, voire piétinés) et augmentent le niveau de stress des oiseaux. Les dérangements intempestifs cumulés avec une prédation excessive peuvent à terme entraîner l'abandon de l'île provisoirement voir définitivement, comme se fût le cas en 2011.

La présence quotidienne du bateau en bordure de la réserve permet de dissuader d'éventuels contrevenants de par sa simple présence que celui-ci. Les infractions ont visiblement peu impacté la colonie de sternes (pas d'abandon du site) mais elles restent tout de même régulières. Le gardiennage s'est passé sans le moindre accrochage, cependant il serait à noter pour les années à venir que les gardiens et le bateau soient plus facilement identifiables (tee-shirt, drapeau de Bretagne Vivante, badge) afin de légitimer le travail des gardiens sur l'eau et qu'ils soient pris au sérieux par les contrevenants. (cf :Fig ¾)



Figure 3 Gardiennage de la réserve en bateau (D.Leguillou)



Figure 4 Bateau en infraction (J.Ferré)

2) Suivi de la colonie de sternes (SE 1)

Suivi de la reproduction

Le suivi a principalement été réalisé depuis le bateau de la réserve. Quand les conditions météorologiques ne permettaient pas de prendre la mer, les gardiens ont suivi l'évolution de la reproduction des sternes depuis la pointe du Chevet (Saint-Jacut de la Mer) la pointe du Bay (Saint-Cast le Guildo). Cependant, ces points d'observations ne permettent pas d'avoir une vision globale de ce qui se passe dans la baie. Les premières parades de sternes caugek sont observées le 21 avril, et le premier passage de proie ou offrandes le 25 avril. Toutefois, les individus observés peuvent être des migrateurs et pas forcément des reproducteurs locaux. Ainsi les premières parades et offrandes observées directement sur le site de la Colombière datent du 7 mai. En effet, le printemps ayant été particulièrement pluvieux cette année, la saison de reproduction a pris quelques semaines de retard. Les premières sternes pierregarin sont vues dans la baie à partir du 3 mai. L'observation des premières sternes de Dougall date du 12 mai sur les viviers au port de Saint-Cast le Guildo avec l'observation de 2 individus. Les premiers couples de sternes posées sur la Colombière pour cette saison 2013 ont été observés le 12 mai. S'en est

ensuite suivi une rapide colonisation de l'île par les oiseaux, d'abord par les sternes caugeks, puis les pierregarin et enfin les Dougall, avec différents accouplements observé entre le 22 et le 28 mai.

Après que les premières sternes caugek aient été aperçues sur nid le 28 mai, les effectifs ont vite augmenté. Cependant, il fut impossible d'évaluer de façon exhaustive la colonie depuis le bateau de la réserve. En effet, le point de vue des gardiens étant en contrebas, il leur est impossible de compter les oiseaux nichant sur le plateau sommital de l'île. Au 1^{er} juin, l'estimation faite depuis le bateau donna environ 200 couples de sternes caugeks, 50 de sternes pierregarin et une douzaine de couples de sternes de Dougall. L'installation proche du site de Morlaix (île aux Dames) d'un couple de Faucon pèlerin a empêché l'installation de la colonie sur le site, certains individus sont ainsi venus grossir la colonie déjà présente sur la Colombière, qui n'a souffert que de quelques attaques de Faucon au cours de la saison de reproduction.

L'optimum des pontes, toutes espèces confondue est atteint, durant la première semaine du mois de juin. La réalisation du comptage sur l'île programmé le 18 juin a permis d'affiner les observations en permettant de mieux chiffrer le nombre de couples par espèces de sternes et plus particulièrement sur les sternes de Dougall. Pour cette saison 2013 la Colombière a ainsi accueilli 445 couples de sternes caugek, 80 de sternes pierregarin et 15 de sternes de Dougall (cf :Fig 5). Le comptage a ainsi permis l'observation des premières naissances de poussin pour les sternes caugek pour la plupart et aussi sur quelques nids de pierregarin et de Dougall. Il est aussi à noter que les mauvaises conditions climatiques n'ont pas permis un suivi correct de la colonie, justifiant ainsi un comptage sur l'île « tardif ». Ce qui malgré tout n'a nullement perturbé le bon déroulement de l'éclosion des jeunes et leur bon développement (Annexe 2)



Figure 5 Nids de sterne de Dougall (M.Constantin)

Des suites de l'observation des premières éclosions lors du comptage, la session de baguage des poussins de sterne de Dougall fut organisée la semaine suivante. Ainsi, le 25 juin 14 poussins de Dougall furent équipés de bagues. L'ensemble des poussins bagués étaient au stade 1 ou 2A. (cf : fig 6/7)



Figure 6 Baguage poussin de sternes de Dougall (A.Rohr)



Figure 7 Poussin de sterne de Dougall (A. Rohr)

A la suite de ce baguage, la saison s'est poursuivie sans perturbation majeure, mais on notera tout de même que lors du baguage de nombreux cadavres de poussins (caugeks, pierregarins) furent recensés. On peut expliquer cette mortalité par les mauvaises conditions climatiques du début du mois de juin avec une série importante d'orages qui ont ainsi causé la mort des poussins juste nés donc trop fragiles pour résister aux intempéries.

Le nombre de poussins n'a pas pu être suivi en raison de la hauteur de l'île et de la végétation. Toutefois le 15 juillet, les premiers jeunes de sternes caugek et pierregarin prennent leur envol et commencent à faire des tours de l'île avec moult acrobaties et difficulté à l'atterrissage. A partir de cette date un suivi photographique de la colonie fut mis en place par l'un des gardiens, Il s'agissait de prendre en photo l'île depuis le bateau, avec un téléobjectif et un appareil réflex, puis de compter les jeunes en zoomant sur la photographie une fois transférée sur ordinateur. 7 de ces comptages photographiques ont été réalisés entre le 15 et le 31 juillet. En effet pour permettre de comptabiliser un maximum de jeunes qui se situaient pour leur majorité sur la partie ouest de l'île il fallait des conditions météorologiques convenables et un niveau de marée permettant aux gardiens de ne pas être trop en contre bas de la colonie. Ainsi les conditions optimales pour les prises de vue sont les suivantes :

- Marées haute en milieu d'après midi
- Prise de vue réalisées l'après midi permettant d'avoir une lumière suffisante car le matin la partie ouest de l'île se trouve dans l'ombre.
- Un état de la mer calme, limitant ainsi l'effet de gîte du bateau et permettant les prises de vue de manière plus confortable ce qui les rends plus précises.



Figure 8 Jeune sterne caugek à l'envol (J. Ferré)

Ces prises de vue continuèrent jusqu'à la désertion presque total des jeunes de l'île qui se positionnaient sur l'estran et les autres roches. (cf : fig 8)

Arrivé à la fin juillet, les derniers comptages réalisés sur l'île et sur l'estran font état de 362 jeunes de sternes. Toutes espèces confondues. Dont environ 300 de sternes caugek, 70 de sternes pierregarin et 15 de sternes de Dougall (cf : Tableau). Arrivé au mois d'août les gardiens ont observé un abandon massif de l'île par les oiseaux pendant le weekend du 4 au 6 août. On notera durant cette période la présence de 60 individus sur l'île et environ 240 sur les îlots voisins. (cf : Fig 9 et Tableau 1)



Figure 9 Juvéniles de sternes de Dougall et pierregarins (J.Ferré)

Tableau 2 Récapitulatif de la saison de reproduction des sternes sur la Colombière

Espèces	Sterne caugek	Sterne pierregarin	Sterne de Dougall
Nombres de couples reproducteurs	445	80	15
Nombres de jeunes à l'envols	300	70	15

Remarque : Il est à préciser que les chiffres donnés précédemment nous donnent une idée relative du nombre de jeunes produits sur le site de la Colombière pour cette saison. En effet, les difficultés, liées au relief de l'île, à la superficie de la zone d'estran à couvrir par les gardiens, mais aussi le biais selon l'expérience de l'observateur, ne permettent nullement de garantir avec une grande certitude l'exactitude de ces relevés. Ils sont toutefois représentatifs d'une vision à un instant « T » de la réussite de la reproduction des oiseaux sur le site et nous pouvons sans crainte les prendre comme valeurs indicatives minimales pour quantifier au mieux la saison de reproduction des sternes de la Colombière pour 2013 .

Suivi des perturbations

Plusieurs dérangements de la colonie ont été notés cette année par les gardiens de la réserve. Lorsque les sternes se sentent menacées, elles ont tendance à s'envoler et à abandonner de façon temporaire leurs œufs ou leurs poussins. Ces envols peuvent concerner la totalité de la colonie ou seulement une partie. Pendant ces envols, les œufs et les poussins ne sont plus protégés, ils sont donc à la merci des conditions climatiques (soleil, vent et pluie) et des prédateurs (goélands, corvidés) Au terme de perturbations répétées, les œufs peuvent devenir stériles, les poussins mourir ou se faire prédater et les reproducteurs peuvent décider d'abandonner définitivement la colonie. C'est pourquoi il convient aux gardiens de surveiller ces perturbations. Celles-ci peuvent avoir plusieurs origines : naturelles, anthropiques ou d'origine inconnue.

- **Dérangements d'origine naturelle :** durant la saison de reproduction des sternes des goélands argentés et marins ont été présents sur la Colombière. De plus, un nid de goéland argenté avait été retrouvé sur le piton central de l'île lors du comptage. Mais les nombreux harcèlements des sternes pierregarin à l'encontre de l'adulte et/ou du jeune ont conduit à l'abandon du nid.

On notera toute fois un faible taux d'envols totale de la colonie lié à la présence des laridés. La présence des sternes pierregarin, qui alarmaient et pourchassaient les individus s'approchant de l'île, a permis de limiter les envols de la colonie. **Une dizaine d'envols (partiels ou généraux) ont quand même été observés.** Cette année, aucun dérangement par le renard roux, le vison d'Amérique et le ragondin n'a été constaté

- **Dérangements d'origine anthropique** : durant la période de présence de la colonie, le gardiennage de l'île a été efficace. Même si plusieurs infractions ont été constatées, aucun envol provoqué par l'Homme n'a été enregistré cette année. La présence quotidienne des gardiens et leurs interventions rapides a permis de les éviter.

- **Envol pour des raisons inconnues** : de nombreux envols pour raison inconnue ont eu lieu cette année. Ces envols font souvent suite à un dérangement par un goéland un peu trop entreprenant à l'égard des œufs, puis des poussins. La colonie reste ainsi nerveuse et sensible pendant une durée plus ou moins longue. Des envols sont alors constatés sans raisons évidentes.

3) Gestion de la végétation pour les sternes (TE 1)

Une fauche annuelle de la végétation est nécessaire pour maintenir un milieu ouvert favorable à l'installation des sternes sur l'île de la Colombière et ainsi permettre d'accroître la capacité d'accueil sur site. De plus, elle permet de réduire la part d'imprécision des comptages réalisés par les gardiens et de mieux observer l'état d'avancement des étapes de la reproduction des oiseaux sur l'île (couvaion, éclosion, nourrissage des jeunes, etc.). Ainsi, cette fauche a été réalisée le 27 avril par les gardiens bien avant l'installation des sternes pour ne pas perturber leur reproduction. La coupe de la végétation a été réduite pour ne pas favoriser l'érosion du sol de l'île, déjà nettement érodé. Elle s'est ainsi limitée à la fauche des herbacés à l'Est et au Sud de la ruine et à l'étêtage de plants de lavatères arborescentes sèches. Les reliquats de la coupe ont été entreposés dans la ruine. (cf : fig 10/11)



Figure 10 Photo avant la fauche (M.Plotard)



Figure 11 Photo après la fauche (M.Plotard)

4) Installation de nichoirs pour les sternes de Dougall (TE 2)

La sterne de Dougall a un mode de nidification semi-hypogé. Elle adopte volontier les nichoirs artificiels mis à sa disposition. Ces derniers sont chaque année confectionnés sur place avec les galets de l'île. Ils ont une forme de dolmen avec en plus, une pierre fermant un côté et sont regroupés au sud-est de la ruine. Ils sont ensuite cartographiés afin de suivre le déroulement de la nidification nid par nid de façon précise. Pour des raisons pratiques, les ouvertures des nichoirs sont toutes orientées à l'Est



Figure 12 Dolmens en pierre pour la nidification des sternes de Dougall (M. Plotard)

et de façon à ce qu'elles soient visibles depuis le bateau de la réserve. La vue de l'entrée de chaque nichoir doit être dégagée de toute végétation. Cette année, cette opération a été réalisée en même temps que la fauche à savoir le 27 avril. (cf : fig 12)

5) Contrôle des populations de Goélands argentés (TE 4)

Les goélands et notamment les goélands argentés (*Larus argentatus*) sont des prédateurs pour les sternes. Ils s'attaquent aux œufs et aux poussins, et sont à l'origine de beaucoup d'envols qui perturbent le bon déroulement de la reproduction. Bretagne Vivante dispose d'une autorisation annuelle de limitation des goélands argentés sur l'île de la Colombière. Ainsi 1 couple de goéland argenté a essayé de nicher sur l'île cette saison. Le nid fut progressivement abandonné lié au dérangement causé par les sternes pierregarin, véritables « garde du corps » de la colonie.

6) Piégeage préventif des rats (TE 5)

En 2002, une opération de dératisation a été réalisée avec succès sur l'île. Depuis, afin d'éviter toute recolonisation par les rats, 9 postes d'appâtage permanent sont disposés sur la Colombière. En 2013, ces postes ont été vérifiés et réarmés. Ils contiennent du poison (alphachloralose) sous forme de petits blocs de paraffine empoisonnée. Ainsi, il est possible de détecter la présence des rongeurs grâce aux marques laissées par leurs dents sur ces blocs. (cf : fig 13)



Figure 13 Piège à rats (J. Ferré)

7) Contrôle de la prédation du Vison d'Amérique (TE 6)

Le vison d'Amérique est un mustélidé introduit par l'Homme en Europe. C'est un prédateur redoutable pour les sternes. Il est potentiellement présent dans l'archipel des Ebihens. Il est même suspecté qu'un individu serait allé sur la Colombière en juillet 2010, perturbant celle-ci. Cette année encore, le piégeage préventif du vison d'Amérique a été reconduit. Quatre pièges ont été installés sur l'île début avril. Les pièges sont des cages à fauve de catégorie 1. Une déclaration de piégeage a donc dû être préalablement réalisée à la mairie de Saint-Jacut-de-la-Mer. Les pièges ont ensuite été relevés tous les jours par les gardiens, depuis le bateau de Bretagne Vivante à l'aide d'une paire de jumelles. En effet, les cages étaient disposées sur l'île de telle sorte que cette opération ne nécessite aucun débarquement de la part des gardiens. De plus, pour faciliter cette tâche, une croix colorée a été apposée sur la trappe de chaque piège permettant ainsi de mieux apprécier à distance si un piège était fermé ou non.

Aucun animal n'a été piégé en 2013, ni n'a été aperçu dans la baie et sur l'île. Cependant, cette espèce envahissante demeure une menace potentielle pour la pérennité de la colonie de sternes sur le site de la Colombière. (Annexe 3)

8) Contrôle de la prédation du Renard roux (TE 7)

Découvert par la marée pendant les basses mers de vives-eaux (coefficient ≥ 85), le cordon de galet permet la fréquentation de l'île par le public et par la même occasion par des prédateurs comme le renard roux (*Vulpes vulpes*). Cependant, l'île est trop petite et ne dispose que de peu de substrat sur le socle granitique. Par conséquent, ces canidés ne peuvent s'installer durablement. Leur présence est uniquement due à leurs divagations nocturnes sur l'estran entre la pointe du Chevet et les Ebihens. En effet, plusieurs familles sont installées sur ces sites et elles y trouvent de la nourriture tout au long de l'année. Par exemple, durant l'hiver 2009-2010, un renard a été retrouvé pris à un hameçon sur une ligne de fond ou bien encore observé sur l'estran. En période de reproduction des sternes, l'île de la Colombière devient alors attractive pour ces prédateurs qui sont en période de mise bas et d'élevage des jeunes. Suite à deux années d'échec de reproduction des sternes sur l'île (2008 et 2009) causées principalement par la présence du renard roux, il était devenu important d'agir pour stopper cette prédation. En 2010, deux techniques ont donc été employées :

- 1) le piégeage préventif sur l'île des Ebihens (le renard roux étant classé comme nuisible) ;
- 2) le gardiennage de nuit du cordon de galets lors des marées de vives-eaux.

Pour l'année 2013, seule la seconde technique a été réalisée. En effet, le piégeage préventif est trop peu efficace par rapport au temps qu'il demande.

Gardiennage de la réserve de nuit pendant les grandes marées de vives eaux

Le renard roux ayant des mœurs nocturnes un gardiennage de nuit a donc dû être mis en place en plus du gardiennage de jour. Cependant, cet animal ne s'aventure que rarement dans l'eau. C'est pourquoi, ce n'est seulement qu'aux moments où le cordon de galets de l'île est découvert par les basses mers de vives-eaux qu'il s'est avéré nécessaire d'effectuer une veille. L'animal étant farouche, la seule présence de l'Homme sur le cordon de galets suffit à le dissuader de s'approcher de la colonie de sterne.

Ce gardiennage de nuit a été effectué uniquement pendant la période de nidification des sternes et quand les hauteurs d'eaux étaient inférieures ou égales à 1,70 m au dessus du 0 des cartes marines (hauteurs d'eaux du port de Saint Cast). Le départ à pied sur l'estran depuis la pointe du Chevet doit se faire environ 1 heure avant le découverture du cordon de galets. Pour des mesures de sécurité, cette opération a toujours été pratiquée en binôme voire plus selon le nombre de volontaires recrutée dans les bénévoles locaux de Bretagne Vivante.

Munies d'une lampe de type « projecteur » pouvant éclairer à environ 50m de distance, les personnes en charge du gardiennage doivent accompagner la marée descendante en restant sur le cordon. De temps en temps, il faut balayer l'estran à l'aide de la lampe afin de repérer la présence ou non de renards. Ils sont facilement repérables car leurs yeux réverbèrent la lumière en deux points rouge-orangé. On accompagne ensuite la marée montante jusqu'à 30 minutes après le recouvrement du cordon garantissant ainsi la bonne sécurité de la colonie par une hauteur d'eau suffisante pour dissuader le renard d'entreprendre la traversé.

Le gardiennage nocturne a été réalisé sur 15 nuits, de mai à août cette année et s'est avéré efficace car aucune prédation par le renard roux n'a eu lieu sur la colonie de sternes. Aucun individu n'a été sur l'estran entre la pointe du Chevet et l'île de la Colombière. Néanmoins, des traces et des individus ont été observés de sur l'estran durant les nuits de gardiennage et une renarde et ses 3 petits ont été observés fin avril à la Pointe du Chevet. Le gardiennage de nuit seul semble assez efficace pour enrayer la prédation du renard roux sur la colonie. Il apparaît dès lors nécessaire de conserver cette action pour maintenir l'intégrité de la colonie de sternes sur l'îlot de la Colombière.



Figure 14 Gardiennage nocturne de la réserve (D.Leguillou)



Figure 15 Renarde de la Pointe du Chevet (J.Ferré)

9) Contrôle de l'impact du Ragondin(TE 8)

La présence de ragondins (*Myocastor coypus*) est avérée dans la baie de Lancieux. Ce capomyidé originaire d'Amérique du Sud est un habile nageur. Des traces de sa présence sont régulièrement observées sur les îles et îlots de la baie. Le ragondin est exclusivement végétarien, ce n'est donc pas un prédateur pour les sternes. Cependant, si un individu s'aventure sur l'île de la Colombière, il peut gêner l'installation de la colonie. Il dérange les oiseaux en se déplaçant dans la colonie et/ou écrase leurs œufs. Afin de limiter le dérangement que peut occasionner la présence de ragondins sur la colonie plurispécifique de sternes, un piégeage préventif a été mis en place sur l'île de la Colombière (Fig. 10 et 11). Les cages à fauves destinées à piéger les visons d'Amérique sont également adaptées pour le ragondin. Il a donc été rajouté des appâts spécifiques au ragondin : des pommes et des carottes. En 2013, aucun ragondin n'a été aperçu sur l'île, ni pris dans un piège.(cf : Fig 16) (Annexe 3)



Figure 16 Cages pièges
(J.Ferré)

10) Suivi de l'impact du Faucon pèlerin (SE 1)

Le Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) est un rapace de la famille des falconidés au même titre que le Faucon crécerelle par exemple. C'est un super prédateur qui chasse ses proies grâce à une technique de chasse très élaborée ; prendre de la hauteur et plonger sur elles en piqué avec une vitesse pouvant dépasser les 350 km/h, impact des plus mortels. C'est donc une grande menace pour la pérennité de la colonie de sternes sur le site de la Colombière. Par ailleurs, il est, pour cette saison 2013 la cause de la désertion de la colonie de la Baie de Morlaix. Cependant, en ce qui concerne le site de la Colombière et ce malgré la présence d'un couple de faucon au Cap Fréhel et d'un second couple proche de l'île Cézembre (en face de Saint Malo), il n'est à déplorer qu'un faible nombre d'attaques sur le site pour cette saison 2013. Un cadavre de sterne pierregarin fut tout de même découvert lors du comptage sur l'île le 18 juin.

Une observation de faucon fut faite lors des grandes marées le 20 août, l'oiseau se trouvant en reposoir sur les ruines de l'île. Il n'y a eu aucuns autres contact visuel direct avec le rapace pour le reste de la saison. La visite de « fin de saison » sur l'île qui a été réalisé le 22 août a permis de découvrir deux cadavres de jeunes sternes vraisemblablement victimes du faucon pèlerin. (cf : fig 17/18)



Figure 17 Faucon pèlerin sur les ruines (J.Ferré)



Figure 18 Jeune sterne prédaté par le faucon pèlerin (J.Ferré)

Le Faucon pèlerin reste avant tout un animal protégé et à sauvegarder au même titre que les sternes, on ne peut que se réjouir de son retour en « force » sur les côtes bretonnes. Il est cependant à noter que l'expansion de ce magnifique rapace aura des conséquences sur l'avenir des colonies de sternes en Bretagne, avec des abandons progressifs des sites historiques de nidifications des oiseaux à cause de sa prédation de ce super prédateur.

Son impact sur la colonie de sternes de l'île de La Colombière pour la saison 2013 reste marginal, on relèvera un très faible nombre d'observation de l'oiseau sur le site (1 en 6 mois) ainsi que très peu d'attaque sur la colonie (3 cadavres découverts).

11) Entretien et développement de la signalétique (TE 9)

L'île de la Colombière fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). L'accès à la partie émergée de l'île et dans une zone de 100 mètres alentour est interdit entre le 15 avril et le 31 août. Dans le but de garantir la tranquillité de la colonie de sternes et ainsi de garantir sa bonne installation sur le site. Dans ce cadre, plusieurs signalétiques permettent d'informer le public sur la réglementation en vigueur.

Signalétique terrestre

Une signalétique terrestre, composée de 4 panneaux à fond vert avec les inscriptions blanches « Restez à plus de 100m, Accès interdit du 15 avril au 31 août », est présente à différents endroits de l'île (cf : fig 19). Les panneaux sont de grandes dimensions pour permettre à tous les promeneurs, pêcheurs à pied et plaisanciers de prendre connaissance de la réglementation. Les panneaux sud-ouest et nord-ouest ont été arrachés par le vent en 2010. Grâce au Conseil Général des Côtes d'Armor deux nouveaux panneaux ont été réinstallés et les fixations ont été renforcées sur tous en 2010. Aucun problème n'a été signalé en 2013 sur cette signalétique terrestre.

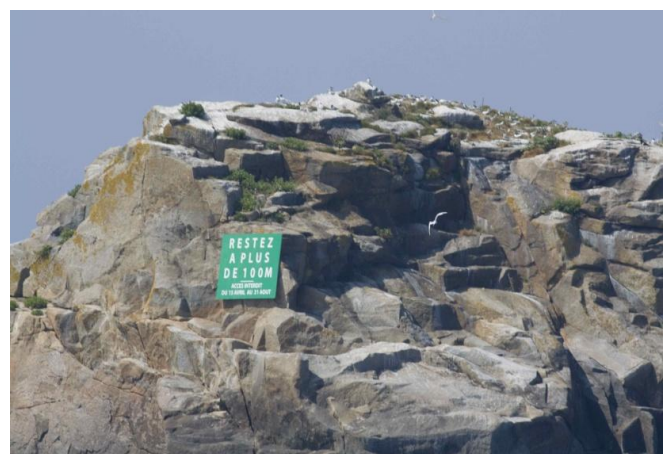


Figure 19 Panneau interdisant l'accès à l'île (J.Ferré)

Signalétique maritime

Depuis 2002, un balisage maritime matérialise le périmètre de 100 m autour de la Colombière défini par l'APPB. Ce balisage qui encercle l'île est composé de 8 bouées jaunes avec les inscriptions noires « Zone interdite » (cf : fig 20). Au sud de la Colombière, la présence d'un chenal de navigation empêche l'installation d'une bouée délimitant la réserve. La cardinale de la Cormorandière fait donc office de limite. Par ailleurs, il est primordial qu'une bouée soit positionnée sur le cordon de galets. Celle-ci permet de renseigner les promeneurs et pêcheurs à pieds non avertis de la présence de la réserve pendant les grandes marées. Cette année, ce balisage a été mis en place début avril par l'équipe des Phares et Balises de Saint Malo, dont dépend la baie de l'Arguenon. Le retrait des bouées a été effectué début septembre par la même équipe.



Figure 20 Bouée interdisant l'accès à l'île
(J.Ferré)

Autre signalétique

Des panneaux d'informations sur la réserve et sur les horaires de marées sont installés aux principaux points d'embarquements et d'accès à l'estran sur les communes de Saint-Jacut-de-la-Mer et de Saint-Cast-le-Guildo. Ils mettent en garde les promeneurs et les pêcheurs à pieds des dangers de la marée et les informent sur la présence de la réserve ornithologique. (cf : fig 21)



Figure 21 Panneau de la Pointe du Chevet
(J.Ferré)

6. Opérations relatives à la conservation des habitats et des espèces

12) Gestion des habitats de l'île de la Colombière (TE 10)

L'action de fauche a été réalisée le 27 avril sur la Colombière. Seules les grandes herbacées et les lavatères arborescentes ont été ciblées. Les autres plantes telles que les bettes maritimes, l'armérie maritime, etc. ont été épargnées afin de préserver une diversité des habitats et des espèces et aussi pour limiter l'érosion déjà importante des sols.

13) Suivi ornithologique (SE 4)

En plus du suivi de la colonie plurispécifique de sternes de l'île de la Colombière, les gardiens ont participé et réalisé d'autres suivis ornithologiques, comme le suivi de la reproduction des autres oiseaux nicheurs de la Colombière, le recensement des oiseaux marins nicheurs sur l'île Agot ou encore le suivi de la migration post-nuptiale des sternes.

Autres espèces d'oiseaux nicheurs sur la Colombière

Cette année, au minimum 8 couples d'huîtriers pie ont niché sur la Colombière, permettant selon les diverses observations l'envol de 5 jeunes. En ce qui concerne le pipit maritime, sa reproduction sur l'île est probable (présence d'individus en permanence et mâle(s) chanteur(s) entendu(s)), mais il est difficile de connaître l'effectif nicheur et la production. Beaucoup de grands cormorans, peu de cormorans huppés et un nombre important de goélands (argentés et marins) à toutefois tenté de s'installer sur l'île sur le piton central, mais le nid fut progressivement abandonné à cause du harcèlement des sternes pierregarin, protégeant leur propre couvée. Deux couples de canards colvert ont par ailleurs niché sur l'île, la réussite de leur reproduction reste incertaine car aucun poussin n'a été observé. On pourra aussi noter la présence d'une nichée de tadorne de Belon dans l'archipel par l'observation du couple et de ses 8 poussins en mer au sud de l'île de la Colombière le 21 juillet. (cf :fig 22)



Figure 22 Famille de Tadorne de Belon (J.Ferré)

Recensement des oiseaux marins nicheurs

Dans le cadre de l'Observatoire Régional des Oiseaux Marins (OROM), les gardiens de la réserve ont participé à plusieurs recensements. Le 13 mai, avec Jean-Paul Rivière et Philippe Autors (conservateurs bénévoles de la réserve) a été réalisé le recensement des goélands et cormorans nicheurs de l'île Agot. Le 16 mai ce même inventaire a été réalisé sur l'île des Landes au large de Cancale en partenariat avec les bénévoles de la section Rance-Emeraude de Bretagne Vivante.

Suivi de la migration post-nuptiale des sternes

Après leur reproduction, les sternes ayant niché plus au Nord de l'Europe longent généralement les côtes bretonnes lors de leur migration en direction des côtes africaines. Le site du golfe du Morbihan est connu de longue date pour ses regroupements de sternes et notamment de sternes de Dougall, pendant cette migration. Des observations régulières étaient réalisées par des ornithologues amateurs ou professionnels. Depuis 2007, un réel programme de suivi a été mis en place par Bretagne Vivante afin de standardiser les observations. Les sternes faisant également des haltes migratoires en baie de Lancier, un programme de suivi similaire à celui du golfe du Morbihan a été instauré. Depuis 2009, les gardiens de la réserve réalisent donc annuellement le suivi de la migration post-nuptiale des sternes.

Pour cette saison 2013, qui rappelons, reste une saison perturbée par le mauvais temps, la migration des sternes fut particulièrement tardive et les premières observations d'individus furent réalisées aux alentours du 10 août sur les viviers du port de Saint-Cast le Guildo (cf :fig 23). Se sont ainsi près de oiseaux qui furent observés entre cette période et le départ définitif des gardiens le 1^{er} septembre.



Figure 23 Sternes en reposoir sur les viviers du Port de Saint Cast (J.Ferré)

7. Opérations relatives à l'amélioration des connaissances scientifiques

14) Participation à l'observatoire des sternes en Bretagne dans le cadre de l'OROM (SE 6)

L'OROM (Observatoire Régional des Oiseaux Marins) est un outil qui fédère un réseau d'acteurs de l'environnement. Il assure l'acquisition de données biologiques sur le long terme et permet de mieux identifier les facteurs environnementaux régissant l'évolution démographique des populations d'oiseaux marins. Il est enfin un outil de diffusion de l'information sur l'état de santé des populations, et de valorisation de l'action conjointe des différents partenaires pour la conservation des oiseaux marins.

Cette année, ne disposant pas de subvention suffisante les gardiens n'ont pas été tenus de participer à cette inventaire.

15) Poursuivre les inventaires floristiques et faunistiques (INV 1 et 2)

Au cours de la saison 2013, aucun inventaire n'a été réalisé sur le site de La Colombière. Cependant, les gardiens ont eu l'occasion de réaliser plusieurs observations de mammifères marins lors des différentes sorties des gardiennages en mer :

- Le **5 mai** : observation d'un groupe de 3 Grands Dauphins.
- Le **25 juin** : observation d'un groupe de 3 Dauphins de Risso.
- Le **27 juin** : observation d'un phoque veau marin
- **Juin/Juillet/Août** : observation régulière de 2 phoques veaux marin au port du Guildo (cf :fig 24).



Figure 24 Phoques veaux-marin (J.Ferré)

Oiseaux bagués :

Le suivi des jeunes sternes sur l'estran ainsi que le passage régulier aux abords des viviers à la sortie du port de Saint-Cast ont permis de noter la présence de nombreuses sternes équipées de bague en métal (adultes nicheurs, adultes non nicheurs, jeunes de l'année). Toutefois par manque de matériel optique performant et d'affût, les bagues n'ont pas pu être lues. Ainsi les gardiens ont pu faire les observations suivantes :

- Le 7 mai : Sterne pierregarin : bague métal au tarse droit : bouée de la réserve (cf : fig 25)
- Le 26 juillet : Jeune Sterne de Dougall : bague métal sur tarse gauche : roche Margatière (cf :fig 26)
- Le 4 août : Sterne de Dougall : bagues métal sur tarse droit et gauche : viviers au port de Saint-Cast le Guildo (cf :fig 27)

L'historique de vie des oiseaux bagués est accessible par l'intermédiaire du site cr-birding.org qui recense l'ensemble des programmes de marquages colorés menés sur les oiseaux. Le Centre de Recherche sur les Mammifères Marins (CRMM) de l'Université de la Rochelle coordonne quand à lui depuis peu un programme national de marquage sur les phoques veaux-marins passés en centre de soin.



Figure 25 Sterne pierregarin bagué (J.Ferré)



Figure 26 Sterne de Dougall bagué et son jeune (J.Ferré)



Figure 27 Juvénile de Sterne de Dougall bagué (J.Ferré)

8. Objectif relatif à la sensibilisation et au rayonnement de la réserve

16) Sensibilisation et éducation à l'environnement (PL 1)

Contrairement aux années précédentes, aucune projection du film « La sterne de Dougall » n'a été proposée. Le public visé par ces soirées projection-conférence étant sensiblement le même d'une année sur l'autre, il n'a pas semblé nécessaire d'en réorganiser de nouvelles en 2013. En revanche, des plaquettes d'information sur les sternes, la sterne de Dougall et la réserve de la Colombière, et des posters ont été distribués dans les Offices de Tourisme de Saint-Jacut-de-la-Mer, Saint Briac, Lancieux et de Saint-Cast, en début de saison.

Au cours de la saison des sorties sur l'estran à la découverte des sternes et de l'île de la Colombière ont été proposées au grand public. Un programme totalisant 13 dates s'étalant du mois de juin à août a été diffusé par l'intermédiaire de l'office de tourisme de Saint-Jacut-de-la-Mer (cf :fig 28)(Annexe 5). Il a été par la suite relayé par la presse locale, notamment l'hebdomadaire « le petit bleu » et « Le Télégramme ». Ces journaux ont par ailleurs consacré un article sur la réserve de La Colombière. De plus une journée « Découverte des Espaces Naturels Sensibles » organisée le 26 mai par le Conseil Général des Côtes d'Armor a permis de faire découvrir la réserve à une trentaine de personnes. Se sont ainsi près de 50 personnes que les gardiens ont accompagnées sur l'estran lors de ces sorties.

Parallèlement, des animations informelles ont été réalisées sur la pointe du Chevet ou les jours de grandes marées par le gardien présent à pied sur le cordon de galets de l'île ou encore en surveillance depuis la Pointe du Chevet. Allant à la rencontre des promeneurs et des pêcheurs à pied, les gardiens ont pu faire découvrir les oiseaux, la faune et la flore de l'estran aux personnes intéressées et le plus souvent curieuses de la présence de la longue vue.



Figure 28 Animation sur la réserve et les sternes (D.Leguillou)

17) Diffusion auprès des médias locaux (PL 3)

Encore cette année, plusieurs articles ont été publiés dans la presse locale (Petit Bleu, Le Télégramme) pour présenter d'une part les missions des gardiens de la réserve et d'autre part pour rappeler l'enjeu de préservation de la colonie de sternes sur le site de la Colombière et surtout la préservation de la Sterne de Dougall (Annexe 4).

vi. Bilan de la saison 2013

Après une année 2012 qui restera parmi les plus fructueuses, cette année 2013 restera elle aussi dans les annales, car pour cette année encore le site de La Colombière a tenu toutes ses promesses. Se sont 445 couples de sternes caugek, 80 de sternes pierregarin et 15 de sternes de Dougall qui sont venues à la mi mai se reproduire sur ce site exceptionnel. Malgré un printemps particulièrement pluvieux les aménagements pour faciliter l'installation de la colonie de sterne ont été réalisés à la fin avril (fauche, construction de nichoirs,...). On notera aussi à cause des conditions climatiques, un retard d'environ 15 jours dans la nidification des oiseaux. On atteindra le maximum des pontes pendant la dernière semaine de mai. La session de baguage du 25 juin à permis de baguer 12 jeunes de sternes de Dougall et de permettre l'observer de nombreux jeunes sortie de l'œuf ou en train de naître. De la mi-juillet à début août se sont près de 400 juvéniles de toutes espèces confondues qui apprennent à voler et à se nourrir, sur l'île ou sur l'estran. Arrivé à la mi août, la totalité de la colonie est partie pour passer l'hiver dans ses quartiers africains. Des individus en migrations, provenant du nord de l'Europe seront observés régulièrement au port de Saint-Cast le Guildo ou dans l'archipel des Ebiens.

En ce qui concerne l'activité des gardiens, il apparaît évident que la présence quotidienne des gardiens en mer ou sur terre est garante du bon déroulé de la reproduction des oiseaux. La présence sur la pointe du Chevet ou encore sur l'estran permet, en plus de l'activité de surveillance et de suivie de faire une sensibilisation active des différents acteurs auxquels les gardiens ont à faire pendant la saison (promeneurs, pêcheurs à pied, plaisanciers, kayakistes, écoles de voile,...). Il apparaît essentiel dans ce bilan de mettre en exergue le manque de crédibilité des gardiens au niveau de leurs interpellations, puisque aucun signe distinctif (badges, pull,...) ne les séparent de l'individus lambda. Il serait ainsi conseillé d'y remédier pour les promotions à venir. On notera aussi un travail de sensibilisation supplémentaire sur les plaisanciers au niveau des ports (manque de panneaux) et aussi sur les pêcheurs à pieds qui font abstractions des panneaux de signalisations de l'APPB.

Pour conclure, nous pouvons dire que la pérennité de la colonie de sternes sur le site de La Colombière ne peut être possible que grâce à une étroite collaboration entre les gardiens et Bretagne Vivante et les différents acteurs locaux (élus, touriste, pêcheurs,...). Car la protection des sternes et à plus large échelle de l'environnement est un savant mélange d'éléments inter dépendant dont chaque maillon joue un rôle des plus essentiels. Cette saison 2013 restera une belle réussite pour la sterne de Dougall sur le site de la Colombière, permettant, une fois encore à l'espoir de perdurer....

VII. Annexes

<u>PREFECTURE</u> Département des CÔTES DU NORD	REPUBLIQUE FRANÇAISE	<u>PREFECTURE MARITIME</u> de la deuxième région n° 42 / 85 -----
ARRETE INTERPREFECTORAL ----- instituant une protection particulière du biotope de l'Ile de la Colombière - commune de Saint-Jacut-de-la-Mer - (Côtes du Nord) -		
Le Préfet Commissaire de la République du Département des Côtes du Nord Le Vice-Amiral d'Escadre Préfet Maritime de la deuxième région		
VU le Décret n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements, VU la Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 modifiée relative à la protection de la nature, notamment ses articles 3 et 4, VU le Décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977 pris pour l'applica- tion des articles 3 et 4 de la Loi 76-629 du 10 juillet 1976 précitée et notamment son article 4, VU l'Arrêté Interministériel du 17 avril 1981 fixant la liste des espèces protégées et plus particulièrement l'article 1er visant les oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire, VU le Décret n° 78-272 du 9 mars 1978 relatif à l'organisation des actions de l'Etat en mer, VU les rapports de M. P. MIGOT : "Dynamique de population du goéland argenté en Bretagne" C.R.B.P.O. - Mission d'étude et de la re- cherche 1983 (pages 30 à 41) et du Président de la Société pour la Protection de la Nature en Bretagne" du 12 novembre 1984, VU la délibération du Conseil Municipal de Saint-Jacut-de-la-Mer en date du 8 juin 1984, VU la délibération du bureau du Conseil Général des Côtes du Nord en date du 18 juin 1984, VU l'avis du Directeur Départemental des Affaires de la Mer du 11 janvier 1985, VU l'avis émis par la Commission Départementale des Sites, Pers- pectives et Paysages siégeant en formation de protection de la nature, le 7 mars 1985, CONSIDERANT l'intérêt ornithologique de l'Ile de la Colombière qui abrite une colonie importante d'oiseaux marins protégés par la Loi précitée, .../...		

CONSIDERANT que :

- la tranquillité, dans tous ses aspects, est une des composantes caractéristiques du milieu ilien en tant que biotope de reproduction des oiseaux marins;
- l'Ile étant accessible très facilement par mer et même pied lors des marées de vives eaux, il convient de prendre des mesures pour assurer cette tranquillité,

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général des Côtes du Nord et de Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes Chef du quartier de Saint-Brieuc,

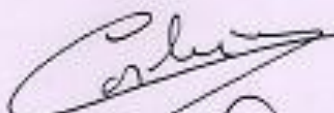
A R R E T E N T

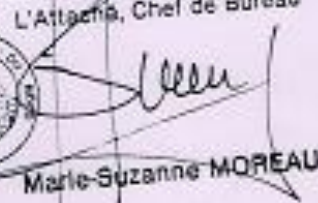
- Article 1er - Il est institué une protection particulière du biotope de l'Ile de la Colombière. Cette protection s'étend sur la partie émergée de l'Ile et sur une zone de 100 mètres autour de celle-ci, comptée à partir de la laisse de basse mer de coefficient 90. Elle comprend également le banc de sable et de galets au Sud-Est de l'Ile découvrant à 2 mètres au-dessus du zéro des cartes marines (annexe I).
- Article 2 - Dans cette zone de protection sont interdits toutes actions ou travaux susceptibles de porter atteinte à l'équilibre biologique du milieu, à l'alimentation, la reproduction, le repos et la survie des espèces animales protégées par la Loi du 10 juillet 1976 et énumérées dans les rapports précités.
- Article 3 - Du 15 avril au 31 août de chaque année sont interdits :
- l'accès aux parties émergées par mer ou de terre
 - la navigation et le mouillage des navires et engins nautiques, la baignade et la plongée sous marine,
 - toute activité susceptible de porter atteinte au calme et à la tranquillité de l'Ile et en particulier l'usage d'engins détonnants, les émissions sonores intempestives et l'envoi de projectiles en direction de l'Ile.
- Article 4 - Des dérogations particulières aux dispositions de l'article 3 (2ème alinéa) concernant la navigation et le mouillage de navires pourront être accordées annuellement pour des motifs professionnels.
- Article 5 - Les dispositions de l'article 3 ne concernent pas le personnel de l'Association de Protection de l'Environnement liée par convention au département des Côtes du Nord, propriétaire du terrain, et chargée du suivi biologique et de la gestion de la colonie d'oiseaux nicheurs dans le cadre de ladite convention.

Article 6 - Seront punis des peines prévues à l'article R.38 du Code Pénal ceux qui auront contrevenu aux dispositions du présent arrêté pris en application de l'article 4 du Décret n° 77-1295 du 25 novembre 1977.

Article 7 - Monsieur le Secrétaire Général des Côtes du Nord, Monsieur le Sous-Préfet, Commissaire-Adjoint de la République de l'arrondissement de Dinan, Monsieur l'Administrateur des Affaires Maritimes, Chef du quartier de Saint-Brieuc, Monsieur le Maire de Saint-Jacut-de-la-Mer, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture, affiché sur des panneaux d'information implantés sur l'île ainsi qu'aux principaux points d'embarquement et dont copie sera transmise à Monsieur le Délégué Régional à l'Architecture et à l'Environnement et à Monsieur le Directeur Départemental des Affaires de la Mer.

Brest, le 24 juin 1985
Le Vice-Amiral d'Escadre CORBIER
Préfet Maritime de la deuxième région



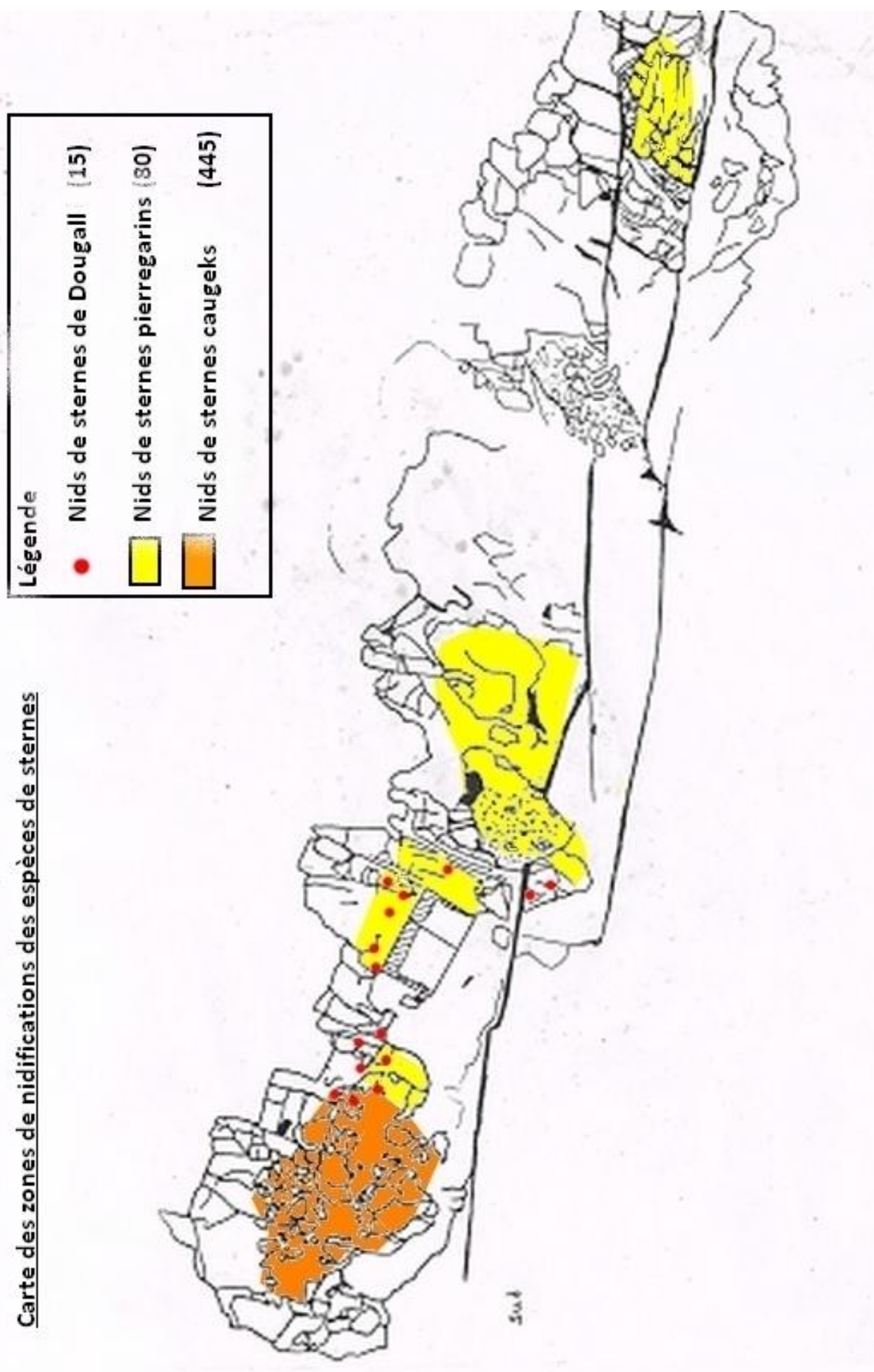
Pour copie certifiée conforme
L'Attaché, Chef de Bureau

Marie-Suzanne MOREAU

Saint-Brieuc, le 21 AOÛT 1985
Le Commissaire de la République,
Pour le Commissaire de la République,
Le Commissaire adjoint
de la République délégué,

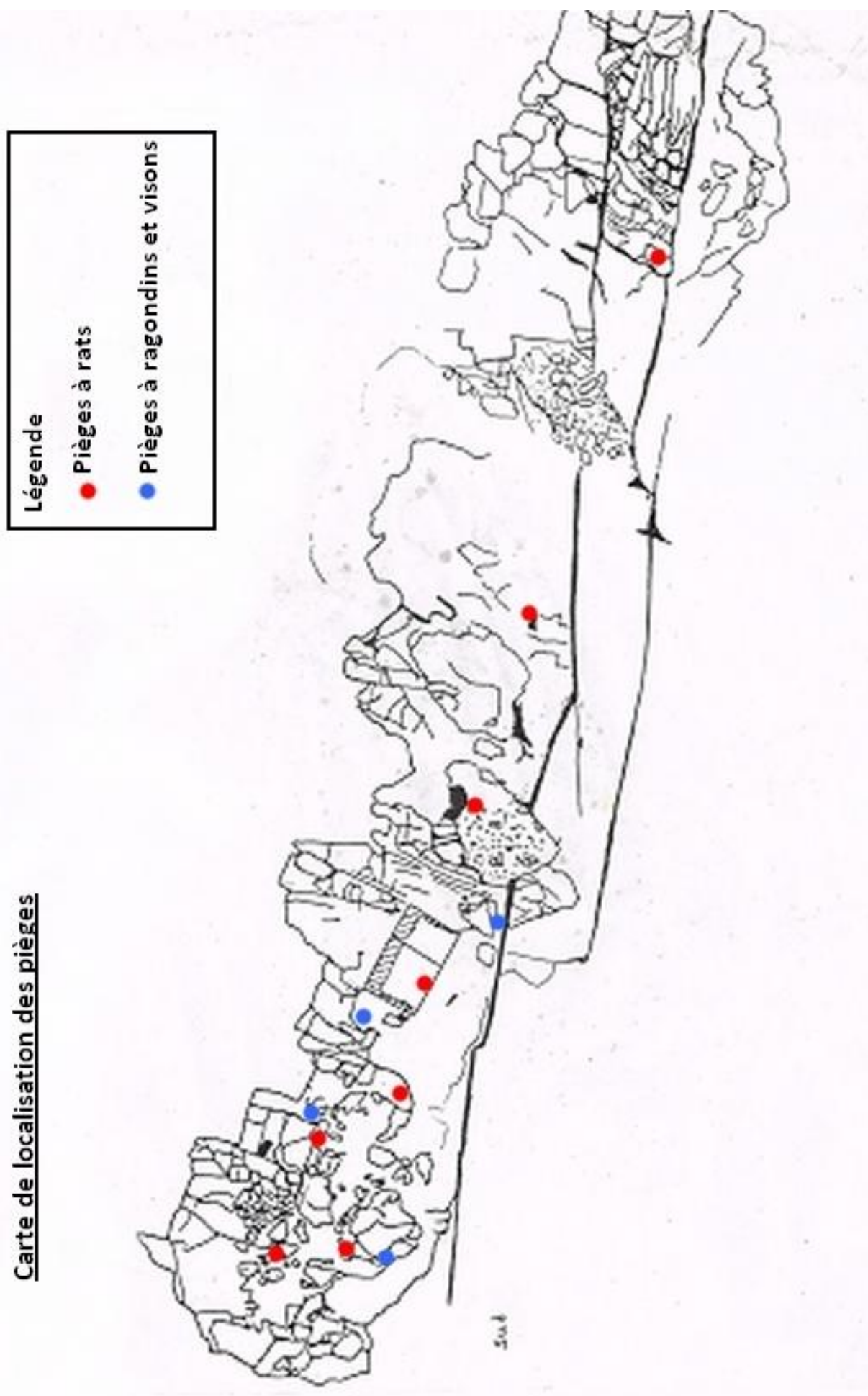



Marius MONNART.

Carte des zones de nidifications des espèces de sternes



Carte de localisation des pièges



L'îlot de la Colombière à St-Jacut-de-la-Mer accueille des oiseaux migrateurs protégés

Attention, sternes en reproduction !

L'îlot rocheux de la Colombière, dans l'archipel des Ebihens, est interdit d'accès jusqu'à fin août. Deux jeunes gardiens sont chargés de veiller à la tranquillité des sternes qui viennent s'y reproduire.

Vue de la pointe du Chevet, à Saint-Jacut-de-la-Mer, l'île de la Colombière, long de 300 mètres, a l'air d'un gros caillou inhabitable. Pourtant, c'est une réserve ornithologique exceptionnelle, où se reproduisent des centaines de sternes venues d'Afrique. Un oiseau migrateur devenu rare, classé espèce protégée depuis 1992.

L'île est donc placée sous haute surveillance, chaque année, du 15 avril au 31 août. Dans un périmètre de 100 mètres, marqué par des bouées jaunes, la présence des plaisanciers ou des promeneurs est interdite.

Marc Pictard et Julien Fenni veillent à ce que cela soit respecté. Ils ont été recrutés en service civique par l'association Bretagne Vivante, elle-même missionnée par le Conseil général, propriétaire du site. Marc, 25 ans, est originaire de Savoie et titulaire d'un diplôme de technicien de la mer et du littoral. Julien, 23 ans, vient de Charente et il a une formation en gestion et protection des espaces naturels, ainsi qu'en aménagement des territoires.

Leur rôle ? Veiller toujours l'œil sur la Colombière, pour veiller à la tranquillité de la colonie. À la mi-mai, ils ont vu arriver le gros des troupes. « On est passé d'une cinquantaine à une centaine de sternes. Pour l'instant, c'est moins que l'on devine », constatent-ils. Le site aggrave à cet égard, qu'il en accueille trois espèces, dont la plus rare, la sterne de



Des sternes venues de la Colombière se posent sur les caisses de pêche. Au premier plan, il s'agit d'une sterne naine, plus grosse que les autres, avec sa petite queue et le bout du bec jaune. Le Dougall (les trois autres au second plan) sont plus petites, elles ont les parties rouge-orangé, le bec noir et la plastron un peu rose en période de reproduction. (photos Marc Pictard)

Dougall, menacée d'extinction. Il n'y en avait pas plus d'une centaine de couples en France. « Sur la Colombière, elle représente environ 5 % de la population, le reste étant composé à 80 % de sternes caugek et à 15 % de sternes pierregarin. »

Comptages

Chaque jour, depuis un bateau ou à la longue-vue, les gardiens font des comptages. Au cours du trajet, un brio agité, qui

les mène du port de Saint-Cast à la Colombière, ils courent le risque à hauteur des caisses de pêche pour décompter les oiseaux qui s'y sont posés à l'abri du poisson.

Marc et Julien reconnaissent les différentes espèces de sternes à leur aspect mais aussi à leur cri. Ils notent également la présence des autres oiseaux (corromans...), des mammifères marins (dauphins...).

« Ici on peut voir les oiseaux d'assez près, mais pas à la Colombière. Depuis les îlots, les deux jeunes gens doivent prendre la jumelle. « Il doit déjà y avoir des œufs », suppose Julien. Ce temps d'observation et de surveillance sur l'eau peut durer plusieurs heures. « En juillet et août, nous y sommes non-stop car il y a beaucoup plus de plaisanciers », ajoute Marc. À ce sujet, « depuis le début de saison, nous avons eu



Julien Fenni et Marc Pictard sont chargés de surveiller la colonie de sternes de la Colombière et de sensibiliser les promeneurs et les plaisanciers à la protection de l'île. Ce cas de problème, ils peuvent être amenés à relever les manifestations des visiteurs qui pénètrent dans le périmètre interdit d'accès autour de l'île.

souvent trois appels à l'ordre à Saint-Jacut. Notre but n'est pas de faire la police mais de sensibiliser les gens. »

Pendant les grandes marées, le rythme est encore plus intense car l'îlot devient accessible à pied par un cordon de galets. Le jour, il faut rappeler la réglementation aux promeneurs, leur expliquer l'importance écologique du site. La nuit, il faut empêcher les ronards de se rendre sur l'île et de faire un carnage.

« Par contre, il y a un prédateur contre lequel nous ne pouvons rien : le faucon-pèlerin. Sa seule présence peut empêcher l'installation des colonies. « Quant aux goélands, ils se montrent opportunistes. Lorsqu'un faucon-pèlerin attaque, ou qu'un prédateur fait envahir la colonie, il peut en

profiter pour s'en prendre aux œufs... » Ce sont parfois trois sternes en train de poursuivre un goéland, ou un goéland derrière une sterne », sourit Julien.

Cette année, rien de préoccupant à déplorer pour l'instant. Même la température anormalement basse pour la saison n'a pas l'air de poser problème. « Ce qui importe, c'est la nourriture, or la zone est poissonneuse », indique Julien. Jusqu'à tout va bien, donc, mais il ne faut pas oublier que « l'environnement est un tout ». Si le milieu marin venait à se dégrader et les poissons à manquer, fini les sternes à la Colombière. Une leçon d'écologie qu'il n'est pas inutile de rappeler.

Bernadette RAMEL

Repères

« C'est l'urbanisation du littoral et le développement de la plaisance, depuis les années 70 ans, qui ont précipité la raréfaction des sternes. »

« Les sternes nichent sur trois sites en Bretagne. À la Colombière, donc, sur l'île aux Moines (archipel des Glénans) et l'île aux Cœurs (baie de Morlaix). »

« Pour leur intervention, l'Institut d'écologie marine de Saint-Jacut-de-la-Mer a financé l'achat d'un bateau de surveillance.

St-Jacut-de-la-Mer, le 21 juillet

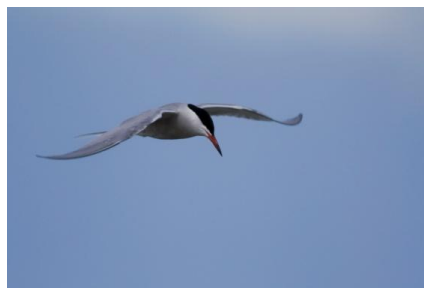
La réserve ornithologique de l'île de la Colombière est l'une des rares à abriter des sternes de Dougall, une espèce d'oiseau marin menacée d'extinction. Les gardiens de la réserve proposent des sorties accompagnées sur l'estran pour découvrir la colonie de sternes.

« Dimanche 21 juillet à 13 heures, mardi 23 juillet à 14h30, mercredi 24 juillet à 15h15 et jeudi 25 juillet à 16 heures. Rendez-vous à la Pointe du Chevet à Saint-Jacut-de-la-Mer où un guide avec une longue vue attendra les participants. Tarif : 2€ par personne, gratuit pour les moins de 12 ans. Réservations au 06 76 54 28 10.



La réserve de la Colombière abrite trois espèces de sternes, dont celle de Dougall, la plus rare, ici avec un lançon dans le bec !

Annexe 5 : Affiche pour les animations sur la réserve et les sternes



Sortie Nature

Les Sternes de La Colombière



Venez découvrir les Sternes de la réserve ornithologique de l'île de La Colombière dans l'archipel des Ebihens, dont la plus menacée d'entre elles ; la Sterne de Dougall !

L'un des gardes de la réserve vous accompagnera sur l'estran avec une longue vue à la rencontre des oiseaux et de leur colonie pour vous expliquer plus en détail leur biologie, les mesures de protection mises en place ainsi qu'une leçon d'histoire sur la réserve affiliée au rempart de Saint-Malo !



Tarif : 2€ par personne (gratuit pour les -12 ans).

Renseignements et réservation : 06/76/54/28/10.



Calendrier des sorties pour Juillet 2013 :

Dates	Heure de rendez vous*
Mardi 9 juillet	15 H
Jeudi 11 juillet	16 H
Dimanche 21 juillet	13 H
Mardi 23 juillet	14 H 30
Mercredi 24 juillet	15 H 15
Jeudi 25 juillet	16H

*Rdv à la Pointe du Chevet à Saint-Jacut de la Mer (un gardien avec une longue vue vous y attendra !